

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 janvier 2011, à compter de 19H30 à la salle du conseil municipal au 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Yvon Forget, conseiller

Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIENT ABSENTS

Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

01-01-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le Directeur général.

ADOPTÉE

02-01-11

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 13 ET 20 DÉCEMBRE 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 13 et 20 décembre 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver les procès-verbaux des séances du 13 et 20 décembre 2010 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

03-01-11

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ANNÉE 2011

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que certaines factures doivent être acquittées sur réception afin d'éviter les frais de pénalités et d'intérêts;

ATTENDU le dépôt du certificat du Secrétaire-trésorier et Directeur général certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires inhérents aux dépenses mentionnées dans la présente résolution;

ATTENDU que la liste des paiements effectués en vertu de la présente résolution devra être déposée à la prochaine assemblée du conseil municipal qui suivra le paiement, pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le Secrétaire-trésorier et Directeur général soit autorisé à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget:

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux
Frais déplacement (employés et conseil)
Remise des cotisations aux Ministères du Revenu fédéral et provincial
Remise des cotisations syndicales
Remise des fonds pension alimentaire
Remise des cotisations au fonds de pension à la F.T.Q, Fiducie Desjardins, Banque Nationale du Canada
C.S.S.T
SSQ groupe financier (assurance collective)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions
Conciergerie
Courrier Purolator Ltée, (service de messagerie)
Dicom Express inc. (service de messagerie)
Michel Deslauriers excavation inc. (déneigement -secteur haut)
Lacelle et Frères (déneigement –secteur bas)
Hydro- Québec
Alliance Mobilité (cellulaires)
Néopost Canada Ltée (machine postale)
Corporation Informatique Bellechasse CIB (informatique)
Télébec Ltée (services téléphoniques)
IBM
Bureautech (contrat entretien télécopieur, photocopieur, déchiqueteur, timbreuse)
De Lage Landen financial service (paiement photocopieur loisirs)
Action Solution Radio, (Mobil onde) (radio, téléavertisseur)

Ententes avec autres organismes :

C.R.S.B.P. des Laurentides (cotisations)
Fonds de l'information foncière (contrats de mutations)
Gouvernement du Québec pour la S.Q.
M.R.C.A.L. (quotes-parts)
R.I.D.L. (site d'enfouissement et réserve)
SAAQ (immatriculation des véhicules)
Transport Région Mont-Laurier (transport adapté)
U.M.Q. (cotisation annuelle et C.R.M.)
Ville de Mont-Laurier (quote-part service de protection contre l'incendie)
Ville de Mont-Laurier (supra locaux et entente en matière d'infraction)

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins

Contribuables :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt :
S.Q.A.E. et les règlements numéros : 270, 252, 43, 45, 59, 63, 67, 69, 74, 75,
84, 92, 95, 102, 116 et 117.

ADOPTÉE

04-01-11

PAIEMENT DES COTISATIONS 2011 DES ASSOCIATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE les frais de cotisation 2011 pour les associations suivantes soient versés :

Union des Municipalités du Québec (U.M.Q.)	
Cotisation annuelle (avant taxes):	1 292.16\$
Tarification CRM (avant taxes)	2 934.00\$
Association des Dir. Municipaux du Québec (A.D.M.Q.) (avant taxes) dg et dga	1 070.00\$
Les Gestionnaires en Ressources humaines des Municipalités du Québec (G.R.H.M.Q.) (pas de taxes):	250.00\$

ADOPTÉE

05-01-11

ENREGISTREMENT LÉGAL DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

ATTENDU que la Municipalité régionale de Comté d'Antoine-Labelle a collaboré avec la Commission scolaire Pierre-Neveu, la Municipalité de Ferme-Neuve, la Municipalité de Lac-des-Écorces, La Municipalité de Nominique, la Ville de Mont-Laurier, la Ville de Rivière-Rouge, la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, la Municipalité de Lac-Saint-Paul, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, la Municipalité de Lac-Saguay, la Municipalité de Kiamika, la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, la Municipalité de La Macaza, la Municipalité de Lac-du-Cerf, la Municipalité de l'Ascension, la Municipalité de Mont-Saint-Michel, Télébec, Société en Commandite et Vidéotron ltée (« les Parties ») afin de mettre en place un réseau de télécommunication par câble, soit un réseau global de fibres optiques d'une envergure de plus de 380 kilomètres (380 km) sur le territoire de la CSPN et de la MRC d'Antoine-Labelle, communément appelé « réseau de fibres optiques de la Commission scolaire Pierre-Neveu », afin de relier divers bâtiments situés dans le territoire de commission scolaire;

ATTENDU que les Parties désirent identifier leurs droits de propriété dans chacune des fibres et équipements à usage commun dont ils seront respectivement propriétaires et dans le réseau de télécommunication par câble, comprenant le câble et les accessoires à l'exception des fibres optiques, et procéder à leur publication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil de la Municipalité de Ferme-Neuve autorise à procéder à la publication du réseau de télécommunication par câble, et à cet effet signer un acte de reconnaissance de droit de propriété et de réquisitions d'ouverture de fiches immobilières à intervenir entre la Commission scolaire Pierre-Neveu, la Municipalité régionale de Comté d'Antoine-Labelle, la Municipalité de Ferme-Neuve, la Municipalité de Lac-des-Écorces, la Municipalité de Nominique, la Ville de Mont-Laurier, la Ville de Rivière-Rouge, la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, la Municipalité de Lac-Saint-Paul, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, la Municipalité de Lac-Saguay, la Municipalité de Kiamika, la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, la Municipalité de La Macaza, la Municipalité de Lac-du-Cerf, la Municipalité de l'Ascension, la Municipalité de Mont-Saint-Michel, Télébec, Société en Commandite et Vidéotron Itée et autre partenaire, s'il y a lieu, selon le projet préparé par Me Armand Bolduc, Notaire.

Il est de plus résolu que le Directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'acte de reconnaissance de droit de propriété et de réquisitions d'ouverture de fiches immobilières et tous les documents accessoires pour y donner plein effet.

ADOPTÉE

06-01-11

DIRECTEUR DU SERVICE DES PRÉVENTIONS DES INCENDIES

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le salaire de base pour le Directeur du service des incendies de Ferme-Neuve soit porté à 500\$ mensuellement;

QUE ce salaire inclus tous les travaux administratifs demandés par ce service.

ADOPTÉE

07-01-11

SALAIRE DES POMPIERS 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le salaire des pompiers soit augmenté de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada au 31 décembre 2010 avec un maximum de 2% pour l'année 2011. Les salaires actuels pour 2010 sont les suivants :

	(taux horaire)
Directeur	27.95\$
Assistants directeurs	24.73\$
Officiers	20.43\$
Pompiers	18.27\$
Coût de la première heure d'intervention lors d'incendie en plus de l'heure de base	10.75\$
Pour les pratiques et tout autre évènement	12.90\$

ADOPTÉE

08-01-11

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 31 DÉCEMBRE 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 31 décembre 2010 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	263,537.90\$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>631,605.26\$</u>
TOTAL	894,843.16\$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

09-01-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20H40.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
MAIRE

NORMAND BÉLANGER,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

